

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
No 3502 /P.E.

Astrida, le 6 Octobre 1952.-



OBJET:
INDEMNITE RESTAURANT
CONTREMAITRE T.P.
DEWINTER.

Monsieur le Vice Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une déclaration de créance pour indemnités de restaurant.

Le Contremaître des T.P.

G. DEWINTER,

Monsieur le Vice Gouverneur Général
Gouverneur Général du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A

Sous-couvert de Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I

Sous-couvert de Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A